



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/48
4 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante et onzième réunion
Montréal - 2-6 décembre 2013

PROPOSITION DE PROJET : TOGO

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Togo

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 DATA (Annexe C Groupe I)	Année : 2012	19,8 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2012	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					19,8				19,8

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	20,0	Point de départ des réductions globales soutenues :	20,0
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,0	Restante :	13,01

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,5			0,7		0,4		0,7	2,3
	Financement (\$ US)	50 850			70 060		45 200		71 190	237 300
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)				1,67					
	Financement (\$ US)				161 250					

VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation)			s.o.	s.o.	s.o.	20,0	20,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	13,0	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	20,0	20,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	13,0	s.o.	
Financement approuvé (\$US)	PNUE	Coûts de projet	70 000	0	0	45 000	0	0	62 000	0	40 000	0	63 000	280 000	
		Coûts d'appui	9 100	0	0	5 850	0	0	8 060	0	5 200	0	8 190	36 400	
	ONUUDI	Coûts de projet	200 000	0	0	0	0	0	150 000	0	0	0	0	0	350 000
		Coûts d'appui	15 000	0	0	0	0	0	11 250	0	0	0	0	0	26 250
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts de projet		270 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 000	
	Coûts d'appui		24 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 100	
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	0	45 000	0	0	0	0	0	0	0	45 000	
	Coûts d'appui		0	0	0	5 850	0	0	0	0	0	0	0	5 850	

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Togo, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 71^e réunion du Comité exécutif une demande de financement de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, pour un montant total de 45 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 850 \$US pour le PNUE seulement. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH, et un plan de mise en oeuvre (2014-2016) de cette tranche.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités suivantes ont été organisées pendant la première tranche du PGEH : formation de 22 formateurs et de 84 agents d'exécution et des forces de sécurité sur l'identification et le contrôle des HCFC et des équipements avec HCFC; achat et distribution de quatre identificateurs de SAO; tournées de démonstration sur les meilleures pratiques d'entretien et la réduction des fuites; formation de 30 formateurs et 128 techniciens d'entretien en réfrigération en bonnes pratiques en réfrigération, récupération et recyclage des HCFC, en entretien des climatiseurs domestiques, et en manutention sécuritaire des frigorigènes avec hydrocarbures; et réunion visant à discuter des modalités de mise en oeuvre du programme d'incitatifs financiers. Des équipements de base et des outils d'entretien (identificateurs, unités mobiles de récupération dotées de modules de nettoyage, unités de régénération, trousse d'outils d'entretien pour les HCFC et les frigorigènes avec hydrocarbures) ont été achetés et distribués à 12 techniciens.

3. L'Unité nationale d'ozone (UNO) a supervisé et assuré le suivi de la mise en oeuvre des activités du PGEH avec le soutien d'un consultant. L'UNO a organisé des visites sur place afin d'assurer le suivi de l'utilisation des identificateurs de SAO et de la qualité des frigorigènes sur le marché et de discuter des questions relatives au commerce illicite avec les autorités douanières. On est actuellement à élaborer une base de données des HCFC pour les importateurs, les ateliers d'entretien, ainsi que pour les équipements de réfrigération et de climatisation résidentiels.

4. En date de septembre 2013, des 270 000 \$US approuvés pour la première tranche, 190 798 \$US avaient été décaissés. Le solde de 79 202 \$US sera décaissé d'ici décembre 2013.

Plans annuels de mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

5. Les principales activités à mettre en oeuvre au cours de la deuxième tranche du PGEH comprennent notamment :

- (a) Formation supplémentaire de 80 agents de douane et d'exécution sur l'identification et le contrôle des HCFC et des équipements avec HCFC (20 000 \$US);
- (b) Formation supplémentaire de 100 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien, y compris la récupération et le recyclage des HCFC et la manutention sécuritaire des hydrocarbures (20 000 \$US); et
- (c) Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du PGEH (5 000 \$US);

¹ Le PGEH du Togo a été approuvé par le Comité exécutif à sa 62^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la valeur de référence d'ici le 1^{er} janvier 2020.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation et de contingentement des importations de HCFC

6. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement a confirmé qu'un système exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC est en place, et qu'on pourra ainsi assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal. Le contingent d'importation des HCFC a été établi à 18,97 tonnes PAO pour 2013.

Consommation de HCFC

7. La valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité a été établie à 20 tonnes PAO, calculée à l'aide de la consommation réelle déclarée en 2009 et 2010 (Tableau 1) dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal. La valeur de référence établie correspond à la valeur de l'accord entre le gouvernement du Togo et le Comité exécutif. Aucun rajustement à l'accord n'est donc requis.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Togo de 2008 à 2012 (Article 7)

HCFC	2008	2009	2010	2011	2012	Baseline
Tonnes métriques						
HCFC-22	112,2	350,0	375,2	348,0	360,0	362,6
Tonnes PAO						
HCFC-22	6,2	19,3	20,6	19,1	19,8	20,0

8. La consommation de HCFC déclarée pour 2011 et 2012 et le contingent d'importation des HCFC établi pour 2013 sont inférieurs à la consommation maximale admissible de 20 tonnes PAO pour 2013 et 2014.

Questions techniques

9. En réponse à la question du Secrétariat quant à la disponibilité et au prix des solutions de remplacement des HCFC, le PNUE a indiqué que du R-407 et du R-410 sont utilisés en petites quantités dans des systèmes de climatisation, et que du R-404a et du R-134a le sont dans un certain nombre de chambres froides et de conteneurs réfrigérés. Selon le PNUE, les prix élevés des frigorigènes de remplacement (environ 50 \$US/kg) et leur disponibilité limitée représentent une barrière majeure à leur introduction sur le marché local. Les frigorigènes avec hydrocarbures sont disponibles en quantités limitées et principalement pour les unités de démonstration de climatisation et la formation. Le gouvernement met donc l'accent sur le renforcement de la capacité des agents de douane et des techniciens en réfrigération, et l'on s'attend à ce que les prix des produits de remplacement des HCFC diminuent d'ici 2015. On doit toutefois prendre note que la principale école de formation en réfrigération a été incitée à inclure dans son module d'ozone l'utilisation sécuritaire des frigorigènes inflammables ou toxiques, parce qu'un nombre limité d'équipements avec hydrocarbures est disponibles sur le marché local. L'approche du gouvernement vise à renforcer les capacités des techniciens avant que les hydrocarbures ne soient largement utilisés.

Conclusion

10. Le Secrétariat a pris note qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations de HCFC est en place et que le contingentement pour 2013 est inférieur au niveau admissible dans le cadre du Protocole de Montréal. De plus, la mise en oeuvre du PGEH progresse bien. On est à mettre en oeuvre le programme de formation des agents de douane et des techniciens en

réfrigération tel que prévu. Les équipements achetés par l'ONUDI ont été distribués aux centres de formation partout au pays. Ces activités seront davantage renforcées pendant la mise en oeuvre de la seconde tranche du PGEH.

RECOMMANDATION

11. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Togo, et recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH du Togo, et les plans de mise en oeuvre correspondants pour les tranches de 2014-2016, avec les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué au tableau suivant :

	Titre du projet	Financeme nt du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
	Phase I du PGEH (deuxième tranche, phase I)	45 000	5 850	PNUE
